



## Comptes 2001

---

### SOMMAIRE

---

présentation générale	page 2
chiffres-clés	page 7
bilan	page 8
compte de résultat	page 9
hors-bilan	page 11
annexes	page 12
rapport du cabinet d'audit	page 37

---

## PRESENTATION GENERALE

---

---

### 1. LA MISSION

---

L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale a créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996 et pour une durée de treize ans et un mois la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre chargé de la sécurité sociale.

La CADES a pour mission :

- d'apurer la dette d'un montant de 137 milliards de francs de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale à l'égard de la Caisse des dépôts et consignations constatée au 31 décembre 1995, correspondant au financement des déficits accumulés au 31 décembre 1995 par le régime général de sécurité sociale et à celui de son déficit prévisionnel de l'exercice 1996,
- d'effectuer des versements au budget général de l'Etat à hauteur de 12,5 milliards de francs de 1996 à 2008 selon l'ordonnance, le montant de ces versements et leur échéancier ayant été revus par les lois de finance 2001 et 2002.

Pour assurer cette mission, la CADES bénéficie du produit des contributions pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) créées par le chapitre 2 de l'ordonnance précitée ainsi que la possibilité de contracter des emprunts, notamment en faisant appel public à l'épargne et en émettant tout titre négociable représentatif d'un droit de créance.

En outre, les produits de la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de sécurité sociale et de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale sont affectés à la CADES. La partie de ce patrimoine non vendue à la date du 31 décembre 1999 lui a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Enfin, la CADES bénéficie des remboursements de créances sur des organismes étrangers de sécurité sociale obtenus par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

La loi de financement de la sécurité sociale n° 97-1164 du 19 décembre 1997, a élargi en son article 31 les missions de la CADES.

Celle-ci s'est vue transférer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, une dette supplémentaire de 87 milliards de francs correspondant :

- au financement des déficits accumulés par le régime général de sécurité sociale constatés au 31/12/1997 à hauteur de 75 milliards de francs,
- au financement du déficit prévisionnel de l'exercice 1998 à hauteur de 12 milliards de francs.

Les durées de vie de la CADES et de perception de la CRDS ont été allongées de 5 ans.

---

## **2. L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT**

---

La CADES est administrée par un conseil d'administration assisté par un comité de surveillance. Elle est soumise aux dispositions des décrets n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif et n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique sous réserve des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres (ordonnance du 24 janvier 1996 précitée et décret n° 96-353 du 24 avril 1996).

En application de ces dispositions, les opérations financières et comptables incombent à l'ordonnateur de l'établissement, son Président M. Patrice RACT-MADOUX, et à l'Agent Comptable, M. Jean-Jacques FRANCOIS, Trésorier-Payeur Général, Agent Comptable Central du Trésor.

- Le budget de la CADES est arrêté pour chaque année avant le 30 novembre de l'année précédente par le conseil d'administration et approuvé par les ministres de tutelle.
- Les crédits ouverts sont limitatifs sauf pour les dépenses liées au remboursement des emprunts, les frais de gestion financière et les frais d'assiette et de recouvrement.
- Le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'Etablissement préparés par l'Agent Comptable. Transmis au Directeur Général de la Comptabilité Publique, le compte financier est ensuite adressé à la Cour des Comptes.

Les procédures et modalités de comptabilisation sont soumises à un audit contractuel. En outre, la Caisse d'amortissement de la dette sociale est soumise :

- au contrôle financier de l'Etat dans les conditions prévues par l'arrêté du 29 octobre 1996 pour ses opérations de gestion administrative et le suivi du recouvrement des recettes issues des contributions au remboursement de la dette sociale, de la gestion et de la cession du patrimoine immobilier des caisses nationales de sécurité sociale ainsi que des remboursements obtenus des caisses de sécurité sociale étrangères,
- au contrôle externe d'un organisme d'audit pour les opérations de marché dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 mai 1998,
- au contrôle de la Cour des Comptes.

Pour enregistrer les opérations comptables, l'Agence dispose d'un système d'information géré à l'aide d'un logiciel partagé entre l'ordonnateur et l'agent comptable. Ce système installé en réseau est caractérisé par l'existence d'une base de données unique. Des habilitations pour l'accès et le traitement des données ont été clairement définies pour permettre à l'agent comptable et à l'ordonnateur d'exercer leurs prérogatives respectives.

---

### **3. LES DISPOSITIONS GENERALES D'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES**

---

---

#### **Les cadres budgétaire et comptable**

---

---

##### **1. Le cadre budgétaire**

---

Le budget de la CADES comporte deux sections : une section de financement et une section administrative prévoyant les recettes et les dépenses de l'exercice s'agissant, respectivement, des opérations de gestion active de la dette et des opérations liées à la mise en œuvre des moyens humains et techniques nécessaires à l'accomplissement des missions lui incombant.

Les crédits ouverts en recettes correspondent au produit spécifique CRDS, aux emprunts et dettes assimilées et aux produits financiers.

Les dépenses de financement recensent essentiellement les charges spécifiques liées aux obligations de la CADES à l'égard de l'Etat ainsi que les charges d'intérêts et commissions dues à l'occasion des opérations de gestion.

Elles prévoient enfin la couverture des besoins de financement de la section administrative par prélèvement des sommes utiles sur le produit de la CRDS. Les dépenses de la gestion administrative prévoient les dépenses d'investissement liées à l'acquisition de matériel de bureau et informatique ainsi que les frais de fonctionnement tels que les charges de personnel, les achats de fournitures ou les rémunérations d'intermédiaires. Le budget est soumis à l'approbation des ministres de tutelle.

---

##### **2. Le cadre comptable**

---

L'article 7 du décret n° 96-353 du 24 avril 1996 relatif à la CADES prévoit l'adoption d'un plan comptable particulier établi en conformité avec le plan comptable type des établissements publics à caractère administratif (instruction M 9-1 de la Direction Générale de la Comptabilité Publique).

Dans la mesure où ce plan de comptes, directement inspiré du plan comptable général, est peu adapté à l'activité particulière de la CADES, le conseil d'administration du 10 octobre 1996 a décidé d'adopter le plan comptable des établissements de crédit.

Dès lors, l'enregistrement contemporain des opérations et le compte financier annuel rendu par l'agent comptable sont présentés selon les normes propres à ces établissements et un compte financier établi selon la norme réglementaire M 9-1 est élaboré pour transmission aux organismes de contrôle.

Ce cadre comptable particulier, proposé par un consultant, le Cabinet BDA, est validé par l'ordonnateur, l'agent comptable, la Direction Générale de la Comptabilité Publique et le Conseil National de la Comptabilité (avis n° 99-04, assemblée plénière du 18 mars 1999).

---

## **L'exécution des opérations par l'Agent Comptable**

---

Elle est par nature différente de l'activité traditionnelle d'agent comptable d'un établissement public à caractère administratif.

En effet, le statut d'opérateur sur les marchés de la CADES conduit à la mise en place de structures d'interventions adaptées à la spécificité de l'établissement. Ainsi, il convient de distinguer les opérations de financement des opérations de gestion administrative.

---

### **1. Les opérations de financement**

---

Le circuit administratif des opérations de financement est induit par la mise en place de services Front Office, Middle Office et Back Office.

Le Front Office a, dans le cadre des procédures et limites qui lui sont fixées, le monopole des interventions sur les marchés financiers, de taux et de change afin d'y négocier les opérations courantes de financement, de placement et de gestion des risques de change et de taux.

Les opérations donnent lieu à élaboration de tickets d'opération numérotés en continu qui en décrivent les caractéristiques et sont visés par le Front Office puis vérifiés, visés et transmis à l'Agent Comptable par le Back Office.

Le Middle Office collecte les positions de trésorerie, établit les prévisions, fournit les échéanciers et effectue un premier contrôle de vraisemblance sur les opérations du Front Office.

Le Back Office enregistre et valide les opérations traitées par le Front Office après en avoir vérifié leur formalisme et le respect des limites. Il est chargé du suivi des risques, effectue les reportings et assure la liaison avec les services comptables.

Les tickets d'opérations sont alors comptabilisés en recettes et en dépenses par l'Agent Comptable.

---

### **2. Les opérations administratives**

---

L'exécution de la section administrative du budget est effectuée conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Les dépenses de la gestion administrative font l'objet d'émissions de mandats de paiement appuyés des pièces justificatives nécessaires

Après exécution des contrôles prévus par les articles 12 et 13 du décret du 29 décembre 1962 précité, ils sont pris en charge dans la comptabilité de l'établissement et payés.

---

### **3. les mouvements de trésorerie**

---

La CADES dispose d'un compte de dépôt ouvert dans les écritures de l'Etat à l'Agence Comptable Centrale du Trésor. Il s'agit du compte 441.115 :

« Caisse d'amortissement de la dette sociale ». Ce compte est tenu en euros.

Il est mouvementé en dépenses à l'initiative exclusive de l'agent comptable s'agissant des opérations du budget administratif au vu des pièces justificatives utiles.

En revanche, les opérations liées à l'exécution des opérations de financement de la CADES sont effectuées par dérogations ministérielles et décisions conjointes du Directeur du Trésor et du Directeur Général de la Comptabilité Publique au vu selon les cas :

- des relevés des flux financiers certifiés par la Direction du Trésor,
- des relevés de consultation SICOVAM,
- d'un état récapitulatif certifié par les personnes de la Direction du Trésor habilitées à mouvementer le compte courant du Trésor à la Banque de France en application de la convention du 29 mars 1994 entre l'Etat et la Banque de France.

En outre, la CADES dispose de comptes ouverts dans des établissements financiers étrangers (Chase Manhattan Bank à New-York et à Londres)

Ces comptes ont vocation à demeurer en trésorerie zéro. Ils reçoivent les flux en devises liés aux émissions sur les marchés US et le marché EURO (comptes CMB). Ces flux sont immédiatement convertis en euros et transférés sur le compte de la CADES ouvert dans les écritures du Trésor.

En raison des contraintes de gestion liées notamment au décalage horaire entre les marchés européen et américain, il a été institué une dérogation à la règle posée par le décret du 29 décembre 1962 confiant au seul comptable public la capacité à mouvementer les comptes financiers. Ainsi, les opérations sur les comptes bancaires en devises de la CADES sont initiées par le Back Office.

---

---

## CHIFFRES-CLES

---

---

<b>L'ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT</b>	<b>En M€ (*)</b>
Au 31/12/2001	<b>29 484</b>
Au 31/12/2000	<b>30 756</b>
Au 31/12/1999	<b>31 931</b>
<hr/>	
<b>LE RESULTAT AU 31/12/01 :</b>	<b>1 168</b>
CRDS nette	<b>4 599</b>
Revenus nets des immeubles	<b>4</b>
Versement à l'Etat	<b>- 1 852</b>
Charges financières	<b>-1 560</b>

### LE PATRIMOINE IMMOBILIER – LE STOCK

	en nombre	valorisation des Domaines
Au 31/12/2001	<b>35</b>	<b>178</b>
Au 01/01/2000	<b>36</b>	<b>181</b>

(\*) Million d'euros

## BILAN

en millions d'euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP (note 1)	3,24	0,69	0,40
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit (note 1)			
. à vue	0,06	0,06	0,13
. à terme	2 536,63	1 834,00	897,90
Créances sur la clientèle			
. Autres concours à la clientèle			
Obligations et autres titres à revenus fixes			
Actions et autres titres à revenu variable			
Immobilisations incorporelles (note 2)	0,04	0,01	0,02
Immobilisations corporelles (note 2)	0,06	0,12	0,16
Stocks d'immeubles (note 13 bis)	178,33	178,33	0,00
Autres actifs (note 3)	50,56	159,58	71,27
Comptes de régularisation (note 4)	1 621,39	1 881,36	2 026,36
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 390,31</b>	<b>4 054,15</b>	<b>2 996,24</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)			
. à vue	0,00	0,00	0,00
. à terme	2 071,12	1 950,94	1 950,86
Comptes créditeurs de la clientèle - Autres dettes			
. à vue			
. à terme			
Dettes représentées par un titre (note 6)			
. Titres de créances négociables	245,39	2 053,21	2 190,88
. Emprunts obligataires et assimilés	30 356,82	29 123,73	28 793,08
. Autres dettes représentées par un titre			
Autres passifs (note 7)	512,48	656,49	1 338,58
Comptes de régularisation (note 8)	428,40	662,28	435,24
<b>Sous total endettement</b>	<b>33 614,21</b>	<b>34 446,65</b>	<b>34 708,64</b>
<b>Provisions pour risque et charge (notes 11, 13bis)</b>	<b>0,22</b>	<b>0,03</b>	<b>0,00</b>
Dotation en immeubles	181,22	181,22	0,00
Report à nouveau	-30 573,75	-31 712,40	-32 787,16
Résultat	1 168,41	1 138,65	1 074,76
<b>Situation nette</b>	<b>-29 224,12</b>	<b>-30 392,53</b>	<b>-31 712,40</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 390,31</b>	<b>4 054,15</b>	<b>2 996,24</b>



## COMPTES DE RESULTAT

en millions d'euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>-1 559,97</b>	<b>-1 461,64</b>	<b>-1 524,13</b>
<b>Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>153,88</b>	<b>141,37</b>	<b>111,64</b>
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	129,75	120,64	92,30
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle			
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe			
. Autres intérêts et produits assimilés	24,13	20,73	19,34
<b>Intérêts et charges assimilées (note 10)</b>	<b>-1 786,81</b>	<b>-1 814,65</b>	<b>-1 744,30</b>
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-144,38	-115,87	-94,03
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle			
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-1 642,43	-1 698,78	-1 650,27
. Autres intérêts et charges assimilées			
<b>Commissions (charges) (note 10)</b>	<b>-6,98</b>	<b>-7,43</b>	<b>-46,22</b>
<b>Gains sur opérations financières (note 11)</b>	<b>79,96</b>	<b>219,83</b>	<b>154,78</b>
. Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction			
. Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement			
. Solde en bénéfice des opérations de change	0,01	0,00	0,42
. Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	79,95	219,83	154,36
<b>Pertes sur opérations financières (note 11)</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,87</b>	<b>0,00</b>
. Solde en perte des opérations sur titres de transaction			
. Solde en perte des opérations sur titres de placement			
. Solde en perte des opérations de change	0,00	-0,87	0,00
. Solde en perte des opérations sur instruments financiers			
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>0,01</b>	<b>0,13</b>	<b>0,02</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,05</b>

## COMPTES DE RESULTAT (suite)

en millions d'euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 728,38</b>	<b>2 600,29</b>	<b>2 598,89</b>
<b>Charges générales d'exploitation (note 13)</b>	<b>-2,51</b>	<b>-2,00</b>	<b>-2,06</b>
. Frais de personnel	-0,55	-0,58	-0,54
. Autres frais administratifs	-1,96	-1,42	-1,52
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-0,06</b>	<b>-0,07</b>	<b>-0,10</b>
<b>Autres produits d'exploitation :</b>	<b>4 644,87</b>	<b>4 549,89</b>	<b>4 632,03</b>
. CRDS (note 12)	4 632,72	4 534,28	4 403,31
. Reprise de provision sur créance CRDS (note 12)	0,10	0,00	0,00
. Produits immobiliers (note 13bis)	12,05	15,61	228,72
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-1 913,92</b>	<b>-1 947,53</b>	<b>-2 030,99</b>
. Versement à l'Etat (note 14)	-1 852,26	-1 905,61	-1 905,61
. Frais sur recettes de CRDS (note 14)	-34,15	-32,81	-30,34
. Abandon de créance sur CRDS (note 12)	-2,09	0,00	0,00
. Dotation aux provisions sur créance CRDS (note 12)	-17,85	-0,02	-92,79
. Charges immobilières (note 13bis)	-7,57	-9,09	-2,20
. Autres	0,00	0,00	-0,05
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 168,41</b>	<b>1 138,65</b>	<b>1 074,76</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 168,41</b>	<b>1 138,65</b>	<b>1 074,76</b>
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 168,41</b>	<b>1 138,65</b>	<b>1 074,76</b>

---

## HORS-BILAN

---

en millions d'euros (notes 15 à 17)

Au 31/12/2001

Au 31/12/2000

Au 31/12/1999

---

### ENGAGEMENTS DONNES

#### Engagements de financement

. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle			
. versement annuel à l'Etat (article 4 de l'Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996)	12 000,00	14 818,04	17 150,51

#### Engagements de garantie

- . Engagements d'ordre d'établissements de crédit
- . Engagements d'ordre de la clientèle

#### Engagements sur titres

- . Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise
- . Autres engagements donnés

### ENGAGEMENTS RECUS

#### Engagements de financement

. Engagements reçus d'établissements de crédit (note 17)	533,57	533,57	686,02
--	--------	--------	--------

#### Engagements de garantie

- . Engagements reçus d'établissements de crédit

#### Engagements sur titres

- . Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise
  - . Autres engagements reçus
-

---

## ANNEXES

---

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

#### ◆ CRDS

Les mesures acceptées par le Conseil constitutionnel concernant la loi de financement 2001 de la Sécurité sociale consistent en l'exonération de la CRDS des retraités et des chômeurs non imposables.

Seule la mesure concernant les chômeurs non imposables est compensée par une diminution de 350 millions de Francs du versement annuel de la CADES à l'Etat, qui est passé de 12,5 Mrds à 12,15 Mrds FRF en 2001.

#### ◆ Versements à l'Etat

Les sept versements annuels de 12,15 Mrds FRF prévus de 2002 à 2008 ont été remplacés par quatre versements annuels de 3 Mrds d'euros de 2002 à 2005 (article 38 de la loi de finance 2002, publiée au journal officiel du 29/12/01).

#### ◆ Opérations financières

Les assimilations sur emprunts CADESi se sont poursuivies : 2,18 milliards d'euros sur la souche 2006 et 300 millions d'euros sur la souche 2013.

Au sujet des EMTN, les derniers titres à zéro coupon sont échus, un EMTN à échéance 2006 a été émis pour 100 millions d'USD et la clause de rachat de l'EMTN à échéance 2008 de 10 milliards de yens a été exercée.

L'emprunt obligataire de 2 milliards d'USD émis en 1996 est venu à échéance et a été remboursé en décembre 2001.

Dans le cadre de la gestion de taux à court terme, la CADES a mis en place des swaps de macro couverture taux fixe contre « eonia ». Elle a également poursuivi ses opérations de macro couverture sur l'inflation par l'émission sur le second semestre de deux swaps pour un montant de 100 millions d'euros.

Enfin, la CADES a émis pour la première fois des titres de créance négociable (Euro Commercial paper) en dollar australien.

---

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

---

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique :

Etant donné l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en

France ; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

Ils sont conformes au règlement n° 91.01 édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire du 16 janvier 1991, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, modifié par le règlement 2000.03 du 4 juillet 2000 qui transpose en droit français la directive européenne du 8 décembre 1996 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1, en vue de leur production à la Cour des Comptes.

Par avis n° 99-04, l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité, réunie le 18 mars 1999, a approuvé le plan comptable de la CADES.

Il est important de souligner la signification relative du compte de résultat de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur sa durée de vie.

Parallèlement à l'examen et à l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CADES s'assure régulièrement que l'équilibre financier de la Caisse sur sa durée de vie est bien assuré par les prévisions actualisées d'encaissement de la CRDS, en fonction de l'évolution de l'échéancier d'amortissement de la dette comptabilisée au passif du bilan et des charges de la dette.

---

## **1 - Contribution au remboursement de la dette sociale**

---

- Une ressource explicitement affectée à la CADES

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est affecté à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale » (article 6 de l'ordonnance).

- Une ressource à assiette large

Les revenus assujettis à la CRDS sont multiples. On peut distinguer :

- D'une part, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement, allocations familiales, aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants...
- D'autre part, les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, de la vente de métaux précieux et de bijoux, les revenus issus des jeux.

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement sont quotidiennement reversées par l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) à la CADES au fur et à mesure de leur collecte.

Les contributions assises sur les autres revenus sont centralisées par les services financiers de l'Etat (recettes des impôts, trésoreries, recettes des douanes) avant d'être reversées à la CADES.

- Des frais de recouvrement à la charge de la CADES

Comme le prévoit l'article 8 de l'ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Ministre chargé de la Sécurité Sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5%.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle par le réseau du Trésor Public est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1% constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5%) ainsi que des frais de dégrèvement et de non-valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts (3,60%).

Les montants effectivement encaissés par la CADES au titre de la CRDS sont retracés en « Autres produits d'exploitation » au compte de résultat.

Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte « Autres charges d'exploitation ».

- Principe des droits constatés

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le décret du 23 mai 1996 modifiant le Code de la sécurité sociale qui fixe le principe de la mise en œuvre des droits constatés pour les organismes du régime général de sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif.

Afin de pouvoir comptabiliser ces produits à recevoir, la CADES reçoit des organismes de recouvrement une notification des montants rattachables à l'exercice et non encore encaissés.

---

## **2 - Patrimoine privé à usage locatif**

---

L'ordonnance n° 96-50 du 24/01/96 instituant la CADES lui a affecté, en plus de la CRDS, le produit de « la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de la sécurité sociale et de l'ACOSS, à l'exclusion des locaux affectés à un usage administratif ».

« La partie de ce patrimoine qui ne sera pas vendue à la date du 31/12/1999 sera transférée à la CADES ainsi que les droits et obligations qui y sont rattachés... Pour la gestion ou la vente de ce patrimoine, la CADES peut faire appel à tous services ou organismes habilités à cet effet. La cession intégrale de ce patrimoine devra intervenir au plus tard au 31/12/2008 » (article 9).

La première opération de vente d'immeuble est intervenue en 1997 pour un montant net de 14 millions d'euros et a fait l'objet d'une comptabilisation dans les « autres produits d'exploitation non bancaire » au compte de résultat. D'autres ventes sont intervenues en 1999 pour un montant net de 226,5 millions d'euros.

Par arrêté du 27 décembre 1999, la partie non vendue du patrimoine immobilier privé à usage locatif de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés a été transférée à titre gratuit à la CADES au 01/01/2000.

S'agissant de biens destinés à la revente, ceux-ci sont enregistrés au débit d'un compte de stock « immeubles destinés à la revente » par le crédit d'une subdivision du compte de capital dénommée « dotation en immeubles ». Par décision du Conseil d'administration du 13/07/2000, la valorisation du service des domaines a été retenue. Annuellement et ceci à compter de 2001, une évaluation des immeubles inscrits en stock sera effectuée par le service des domaines. Cette évaluation permettra à la CADES, le cas échéant de provisionner dans ses comptes les moins-values latentes constatées.

En outre, dans l'attente de la cession de ces immeubles, une convention de gestion du patrimoine a été signée en décembre 1999 avec la CNAVTS. La CNAVTS effectue tous les actes nécessaires à l'administration des immeubles dans le respect de la politique immobilière définie par la CADES. Elle paie les dépenses, encaisse les loyers et assure le suivi du contentieux. L'agent Comptable de la CADES est chargé de la tenue de la comptabilité des opérations. Les opérations de charges et produits sont enregistrées par la CADES au vu des situations mensuelles de réalisation du budget remises et certifiées par la CNAVTS.

---

### **3 - Opérations en devises**

---

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multi-devises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en euros au cours en vigueur, lors de leur inscription au compte de résultat ;
- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

---

### **4 - Pensions livrées sur titres**

---

Des titres de première catégorie font l'objet de prises en pension dans le cadre du placement de la trésorerie disponible.

Les titres pris en pension sont présentés en créances sur établissements de crédit ou en créances sur la clientèle, en fonction de la nature des contreparties avec lesquelles la CADES conclut les opérations.

---

### **5 - Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

---

### **6 - Emprunts obligataires**

---

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal, augmenté des dettes rattachées.

Les emprunts obligataires en devises sont convertis en euros au cours comptant en date d'arrêté.

Les emprunts obligataires indexés sur l'inflation (indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble ménages résidant en France métropolitaine) sont réévalués en fonction d'index d'inflation de la date d'arrêt, amenant à la comptabilisation d'une prime de remboursement au passif de la CADES.

Les primes d'émission constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en "commissions".

---

## **7 - Provision pour risques et charges**

---

La CADES ne constate pas de provision pour risques à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

---

## **8 - Contrats d'échange de taux ou de devises**

---

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les contrats d'échange de taux sont conclus en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le Conseil d'Administration.

Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Ces contrats sont traités comptablement selon les règles et méthodes applicables aux opérations de couverture affectée : la prise en compte des résultats est symétrique à celle de l'élément couvert.

---

## **9 - Fiscalité**

---

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les salaires. En outre, les cessions des immeubles transmis par les caisses de sécurité sociale ne donneront lieu à aucune plus-value imposable à l'impôt sur les sociétés.

---

## **10 – Gestion du risque de contrepartie**

---

La CADES n'est susceptible d'être exposée au risque de contrepartie que sur deux types d'opérations : les opérations de placement et les opérations sur instruments de hors bilan.

Dans les deux cas, elle a signé avec toutes ses contreparties des conventions de marché prévoyant des appels de marge.

La CADES place ses liquidités sous forme de pensions livrées. En échange du prêt consenti à la contrepartie, la CADES reçoit en pleine propriété pour la durée de la pension un titre d'Etat (OAT, BTAN, BTF) ou garanti par l'Etat. Il est à noter que les pensions sont exclusivement négociées avec des SVT, IVT ou des contreparties ayant au minimum une notation AA.



En outre, elle a mis en place des appels de marge quotidiens qui permettent de lui apporter une sécurité supplémentaire en cas de forte variation des cours des titres reçus en garantie.

Afin de gérer son risque de taux et de change, la CADES a négocié un certain nombre d'instruments financiers (achats à terme de devises, swaps de taux, swaps de devises). Aucune conclusion d'opération ne peut avoir lieu tant que la contrepartie n'a pas signé de convention de marché à terme. Chaque convention prévoit des appels de marge hebdomadaires – pour les contreparties les moins bien notées – ou mensuels.

Grâce aux seuils de déclenchement des appels de marge moins élevés pour les contreparties les moins bien notées, la CADES est toujours couverte en cas de défaillance d'une de ses contreparties.

## NOTES

### LE BILAN

Au 31/12/01, le bilan s'établit à 4,4 milliards d'euros pour un endettement global de 33,6 milliards. La situation nette se situe à – 29,2 milliards d'euros.

### L'ACTIF

#### Note 1 : les opérations de trésorerie et interbancaires

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>BANQUES CENTRALES, CCP</b>	<b><u>3 237 257,31</u></b>	<b><u>693 457,33</u></b>	<b><u>406 223,12</u></b>
Banques centrales	3 237 257,31	693 457,33	406 223,12
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b><u>2 536 682 308,64</u></b>	<b><u>1 834 064 903,83</u></b>	<b><u>898 027 515,97</u></b>
<b>A vue</b>	<b>57 022,13</b>	<b>62 691,72</b>	<b>127 422,87</b>
Comptes ordinaires débiteurs	57 022,13	62 691,72	127 422,87
Titres reçus en pension livrée à vue			
Créances rattachées			
<b>A terme</b>	<b>2 536 625 286,51</b>	<b>1 834 002 212,11</b>	<b>897 900 093,10</b>
Titres reçus en pension livrée à terme (< 3 mois)			
. dont pensions sur Bons du trésor	1 204 481 506,63	535 138 409,97	535 401 683,36
. dont pensions sur obligations	1 326 012 609,46	1 295 188 215,02	279 042 698,60
. dont pensions sur titres propres			82 004 079,00
Créances rattachées	6 131 170,42	3 675 587,12	1 451 632,14
<b>TOTAL</b>	<b>2 539 919 565,95</b>	<b>1 834 758 361,16</b>	<b>898 433 739,09</b>

Le total des créances sur les établissements de crédit se décompose en 3,2 M€ de disponibilités sur les comptes ouverts au nom de la CADES et 2 536,7 M€ de titres reçus en pension livrée à terme (dont 6,1 M€ de créances rattachées).

## Note 2 : Les immobilisations incorporelles et corporelles

en euros	Au 31/12/01				Au 31/12/00	Au 31/12/99		
	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/01	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31/12/01	Valeur nette 31/12/00	Valeur nette 31/12/99
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>145 288</b>	<b>44 850</b>	<b>0</b>	<b>190 138</b>	<b>147 919</b>	<b>42 219</b>	<b>5 166</b>	<b>17 765</b>
Logiciels	145 288	44 850	0	190 138	147 919	42 219	5 166	17 765
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>316 783</b>	<b>4 079</b>	<b>0</b>	<b>320 862</b>	<b>257 047</b>	<b>63 815</b>	<b>114 437</b>	<b>158 948</b>
Matériels divers	316 783	4 079	0	320 862	257 047	63 815	114 437	158 948
<b>TOTAL</b>	<b>462 071</b>	<b>48 929</b>	<b>0</b>	<b>511 000</b>	<b>404 966</b>	<b>106 035</b>	<b>119 603</b>	<b>176 713</b>

Les comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles traduisent, après amortissement, la valorisation des logiciels et matériels acquis par la CADES (106 K€).

## Note 3 : Les autres actifs

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES</b>			
Instruments de taux d'intérêts			
Instruments de cours de change			
Autres instruments conditionnels			
Provision pour dépréciation des instruments conditionnels achetés			
Valeur nette des instruments conditionnels achetés			
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	<b>50 562 451,48</b>	<b>159 583 931,53</b>	<b>71 268 853,58</b>
Dépôts de garantie versés	0,00	89 242 211,15	4 211 374,77
Dépôts de garantie versés	0,00	89 206 146,00	4 200 000,00
Créances rattachées	0,00	36 065,15	11 374,77
Créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS	50 501 329,85	70 338 625,31	67 057 478,81
Créance brute	161 055 883,97	163 147 181,58	159 849 546,91
Provisions	(110 554 554,12)	(92 808 556,27)	(92 792 068,10)
Autres débiteurs divers sur opérations financières	60 000,00	0,00	0,00
Autres débiteurs divers sur frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs divers	1 121,63	3 095,07	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>50 562 451,48</b>	<b>159 583 931,53</b>	<b>71 268 853,58</b>

Les autres actifs correspondent principalement aux créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS pour 50,5 M€ (la créance brute de 161 M€ étant diminuée d'une provision de 110,5 M€, soit un taux de provisionnement de 68,6%, conformément au niveau des provisions notifié par l'ACOSS).

## Note 4 : les comptes de régularisation actif

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>857 422 613,88</b>	<b>779 261 983,73</b>	<b>818 265 577,18</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	124 104 352,63	88 466 515,96	73 186 718,69
Sur opérations à terme de devises	150 047 387,03	157 371 684,41	138 606 318,49
Sur recettes CRDS (article 6 Ordonnance n° 96-50)	583 270 874,22	533 423 783,36	447 773 113,05
Sur vente d'immeubles (article 9 Ordonnance n° 96-50)	0,00	0,00	158 699 426,95
Autres produits à recevoir	0,00	0,00	0,00
<b>PERTES POTENTIELLES &amp; PERTES A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>3 962 857,95</b>	<b>5 665 521,43</b>	<b>8 724 350,40</b>
<b>CHARGES A REPARTIR</b>	<b>168 592 238,00</b>	<b>175 392 798,94</b>	<b>159 395 087,65</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires et EMTN	168 592 238,00	175 392 798,94	159 395 087,65
Autres charges à répartir	0,00	0,00	0,00
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>2 207 619,34</b>	<b>49 687 542,47</b>	<b>26 977 933,84</b>
Charges constatées d'avance sur frais de fonctionnement	33 461,69	31 880,02	31 028,73
Intérêts précomptés sur TCN émis	2 174 157,65	49 655 662,45	26 946 905,11
Autres charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>589 208 848,75</b>	<b>871 352 390,08</b>	<b>1 012 995 018,89</b>
Comptes d'ajustement sur devise	588 415 616,19	870 126 347,17	1 005 653 124,57
Compte de régularisation de la gestion locative	791 052,18	1 223 064,25	0,00
Divers	2 180,38	2 978,66	7 341 894,32
<b>TOTAL</b>	<b>1 621 394 177,92</b>	<b>1 881 360 236,65</b>	<b>2 026 357 967,96</b>

Les comptes de régularisation actif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit notamment :

- des produits à recevoir pour 857,4 M€ (dont 583,2 M€ sur la CRDS et 274,2 M€ sur les opérations à terme de taux ou de devises),
- des soultes sur instruments financiers à terme à étaler pour 4 M€,
- des primes d'émission des emprunts obligataires pour 168,6 M€,
- des intérêts précomptés sur titres de créances négociables émis pour 2,2M€,
- des comptes d'ajustement en devises pour 588 M€ (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors-bilan).

La diminution des comptes d'ajustement en devises s'explique par l'échéance au mois de décembre de l'emprunt obligataire de 2 milliards de dollars.

## LE PASSIF

Le passif distingue la situation nette de la CADES des autres éléments de passif.

La situation nette, composée du report à nouveau, du résultat de l'exercice et de la dotation en immeubles s'élève à -29 224,1 M€. Elle correspond à la dette transférée à la CADES (-34 148,5 M€) diminuée des résultats cumulés de l'établissement (4 743,2 M€ depuis 1996) et de la dotation en immeubles du 01/01/2000 (181,2 M€).

L'endettement, qui s'élève globalement à 33 614,2 M€, est essentiellement composé de dettes envers les établissements de crédit (2 071,1 M€), de dettes représentées par un titre (30 602,2 M€) ainsi que des comptes de régularisation (428,4 M€) et d'autres passifs (512,5 M€).

## Note 5 : Les opérations de trésorerie et interbancaires

en euros	Au 31/12/2001				Au 31/12/2000 Au 31/12/1999		
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total	Total
<b>BANQUES CENTRALES</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>179 167 417,22</b>	<b>167 164,04</b>		<b>1 891 779 960,43</b>	<b>2 071 114 541,69</b>	<b>1 950 942 765,47</b>	<b>1 950 860 875,52</b>
<b>A vue</b>							
Comptes ordinaires créditeurs	1,83				1,83	142,07	2,02
<b>A terme</b>							
Titres donnés en pension livrée	99 993 652,00				99 993 652,00	0,00	0,00
Comptes et emprunts				1 891 779 960,43	1 891 779 960,43	1 891 779 960,43	1 891 779 960,43
Dettes rattachées	79 173 763,39	167 164,04			79 340 927,43	59 162 662,97	59 080 913,07
<b>TOTAL</b>	<b>179 167 417,22</b>	<b>167 164,04</b>		<b>1 891 779 960,43</b>	<b>2 071 114 541,69</b>	<b>1 950 942 765,47</b>	<b>1 950 860 875,52</b>

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement à des placements privés d'une valeur de 3,7 milliards de marks allemands. Il s'agit de :

- 1 milliard de marks allemands à taux progressif (4,47 % du 29/12/97 au 29/12/2000 puis 5,885 % jusqu'au 29/12/2008)
- 700 millions de marks allemands à taux progressif (4,18 % du 09/01/98 au 09/01/2001 puis 5,715 % jusqu'au 09/01/2009)
- 500 millions de marks allemands à taux progressif (4,18 % du 07/01/98 au 07/01/2001 puis 5,72% jusqu'au 07/01/2009)
- 1 milliard de marks allemands à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885 % jusqu'au 05/01/2009)
- 500 millions de marks allemands à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885% jusqu'au 05/01/2009)

Il est à noter que les contreparties n'ont pas exercé les options de rachat prévues au terme des trois années après la souscription de ces placements.

Dans le cadre de ses opérations de trésorerie et de son financement à court terme, la CADES a également mis en pension livrée des titres obligataires à hauteur de 100 M€.

## Note 6 : les dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	Au 31/12/01				Au 31/12/00	Au 31/12/99
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total
<b>TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES</b>	<b>170 203</b>	<b>44 820</b>	<b>0</b>	<b>30 367</b>	<b>245 390</b>	<b>2 053 203</b>
Billets de trésorerie émis en euros	0				0	1 217 900
BMTN émis en euros				27 970	27 970	0
Papiers commerciaux émis en euros	0				0	100 000
Papiers commerciaux émis en devises	170 203	44 820			215 023	872 984
Autres TCN émis en devises						
Dettes rattachées				2 397	2 397	0
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>1 276 348</b>	<b>3 818 315</b>	<b>10 796 619</b>	<b>14 465 537</b>	<b>30 356 819</b>	<b>29 123 733</b>
Emprunts obligataires émis en euros		2 770 765	9 217 958	13 083 920	25 072 643	22 026 897
Emprunts obligataires émis en devises	1 134 687		337 177	838 127	2 309 991	4 821 144
EMTN émis en euros (*)		261 800		426 161	687 961	396 161
EMTN émis en devises (*)		328 677	1 241 484	117 329	1 687 490	1 021 747
Dettes rattachées	141 661	457 073			598 734	527 126
<b>AUTRES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>1 446 551</b>	<b>3 863 135</b>	<b>10 796 619</b>	<b>14 495 904</b>	<b>30 602 209</b>	<b>30 983 959</b>

(\*) : les EMTN sont assimilés à des titres obligataires et non plus à des titres de créances négociables

### Composition de l'endettement

L'endettement sous forme de titres se décompose de la manière suivante :

- Titres de créances négociables pour 245,4 M€
- Emprunts obligataires et titres assimilés pour 30 356,7 M€ ; l'endettement obligataire est composé de :

#### 1. l'endettement obligataire en devises "in" :

##### - des emprunts émis antérieurement au 01/01/99 et convertis en euros

- une émission 5,5 % à échéance 25 avril 2002 pour un volume de 2 770 764 656 EUR
- une émission 6,25 % à échéance 25 octobre 2007 pour un volume de 2 610 384 484 EUR
- une émission 6 % à échéance 25 juillet 2005 pour un volume de 2 332 317 488 EUR
- une émission à taux progressif (5,18 % du 16/04/1997 au 16/04/2003 puis 7 % jusqu'au 16/04/2008) pour un volume de 99 091 860 EUR ; cette émission comprend une option de remboursement au pair au gré de l'émetteur au terme de la sixième année
- une émission euro-fongible 5,125 % à échéance 25 octobre 2008 pour un volume de 4 044 497 106 EUR
- une émission euro-fongible 5,25 % à échéance 25 octobre 2012 pour un volume de 3 000 000 000 EUR
- une émission 4,71% à échéance 11 mai 2008 pour un volume de 304 900 000 EUR
- une émission 4,6% à échéance 15 juillet 2010 pour un volume de 228 675 000 EUR

##### - des emprunts émis antérieurement au 01/01/99 non redénominés :

- une émission à taux progressif (4,63 % du 17/12/1997 au 17/12/2001 puis 5,94 % jusqu'au 17/12/2008) pour un volume de 2 635 MF ; cette émission comprenait une option de rachat au pair au gré du porteur au terme de la quatrième année qui n'a pas été exercée à la fin de l'exercice
- une émission en florins néerlandais 6,375 % à échéance 29 juillet 2004 pour un volume de 2 097 135 000 NLG

**- des emprunts émis en euros après le 01/01/99 :**

- une émission 3,375% à échéance 12 juillet 2004 pour un volume de 3 milliards d'euros
- une émission à échéance 2013 indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2,395 milliards d'euros après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 95 M€ revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/01. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement finale de 701,2 M€ à l'échéance de l'emprunt.
- une émission à échéance 2006 indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2,934 milliards d'euros après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 104 M€ revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/01. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement finale de 271 M€ à l'échéance de l'emprunt.

2. l'endettement obligataire en devises "out":

- une émission en dollars américains 6,5 % à échéance 11 mars 2002 pour un volume de 1 milliard ;
- une émission en francs suisses 2,5 % à échéance 17 mars 2003 pour un volume de 500 millions ;
- une émission en livres anglaises 6,25 % à échéance 5 mars 2008 pour un volume de 510 millions.

3. l'endettement obligataire assimilé

- Il s'agit des EMTN (Euro Medium Term Notes) émis par la CADES dans le cadre du programme établi en 1998 avec un groupe de banques. Au 31/12/01, on dénombre 12 EMTN non échus, en euro et en devises (GBP, HKD, USD, JPY), pour un montant total de 2,37 milliards d'euros.

L'endettement à moins d'un an ressort à 5 310 M€ et celui à plus de 5 ans à 14 496 M€ contre respectivement 5 071 M€ et 14 319 M€ au 31/12/2000. L'endettement à échéance entre 1 an et 5 ans est passé de 11 786 M€ à 10 797 M€ au cours de l'année 2001.

La structure de la dette de la CADES au 31/12/01 reste stable comparée aux exercices antérieurs :

Endettement	31/12/01	31/12/00	31/12/99
A court terme (< 1an)	17,3%	16,3%	16,7%
A moyen terme	35,3%	37,8%	35,3%
A long terme (> 5 ans)	47,4%	45,9%	48,0%

Suite à l'échéance de l'emprunt obligataire de 2 milliards d'USD et de la réduction de l'endettement en papiers commerciaux en devises, la part de la dette émise en devises diminue fortement au 31/12/01 :

Endettement	31/12/01	31/12/00	31/12/99
En devises	13,8%	24,9%	21,6%
En Euro	86,2%	75,1%	78,4%

## Note 6 bis : Opérations en euros et en devises avant et après opérations de couverture

Cette note présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale ainsi que la structure des taux avant et après couverture.

en millions d'euros	Dette initiale		Opérations de couverture		Dette finale	
	en devises	en euros	en devises	en euros	en devises	en euros
<b>Dette en euros</b>		<b>27 680</b>		<b>3 727</b>		<b>31 407</b>
<b>Dette en devises</b>		contrevaleur au 31/12/01		contrevaleur au 31/12/01		
CHF	500	337	-500	-337	0	0
GBP	710	1 167	-710	-1 167	0	0
HKD	500	73	-500	-73	0	0
JPY	3 000	26	-3 000	-26	0	0
USD	2 300	2 610	-2 300	-2 610	0	0
<b>Sous-total devises</b>		<b>4 213</b>		<b>-4 213</b>		<b>0</b>
<b>Total général</b>		<b>31 893</b>		<b>-486</b>		<b>31 407</b>

Le premier tableau retrace la dette nominale initiale suivant qu'elle ait été émise en euro (devises « in ») ou en devises « out ». Toutes les opérations en devises étant couvertes, la CADES est finalement endettée uniquement en euros. Ces couvertures ont permis de neutraliser l'impact des variations des taux de change sur la dette de la CADES. Cet impact se chiffre à 486 M€ au 31/12/01.

en millions d'euros	Dette initiale				Incidence des couvertures				Dette finale			
	en devises	en euros	total	%	en devises	en euros	en devises	en euros	total	%		
<b>Taux fixe</b>												
TCN		28	28			-28	0	0	0			
Euro-MTN	1 688	668	2 356		-1 688	-668	0	0	0			
Emprunts obligataires	2 310	19 744	22 054		-2 310	-1 208	0	18 536	18 536			
Placements privés		1 892	1 892				0	1 892	1 892			
Swaps de macro couverture						-638	0	-638	-638			
<b>Total taux fixe</b>	<b>3 998</b>	<b>22 332</b>	<b>26 330</b>	<b>83</b>	<b>-3 998</b>	<b>-2 542</b>	<b>0</b>	<b>19 790</b>	<b>19 790</b>	<b>63</b>		
<b>Taux variable</b>												
TCN	215		215		-215	233	0	233	233			
Euro-MTN		20	20			2 126	0	2 146	2 146			
Emprunts obligataires			0		0	3 272	0	3 272	3 272			
Swaps de macro couverture						0	0	0	0			
<b>Total taux variable</b>	<b>215</b>	<b>20</b>	<b>235</b>	<b>0</b>	<b>-215</b>	<b>5 631</b>	<b>0</b>	<b>5 651</b>	<b>5 651</b>	<b>18</b>		
<b>Taux indexé</b>												
Emprunts obligataires		5 328	5 328					5 328	5 328			
Swaps de macro couverture						638		638	638			
<b>Total taux indexé</b>	<b>0</b>	<b>5 328</b>	<b>5 328</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>638</b>	<b>0</b>	<b>5 966</b>	<b>5 966</b>	<b>19</b>		
<b>Total général</b>	<b>4 213</b>	<b>27 680</b>	<b>31 893</b>	<b>100</b>		<b>-486</b>	<b>0</b>	<b>31 407</b>	<b>31 407</b>	<b>100</b>		

Le deuxième tableau indique la structure des taux de la CADES. Les opérations de couverture modifient cette répartition initiale de sorte qu'au final, la CADES se retrouve endettée en taux fixe à hauteur de 63%, à taux variable à hauteur de 18% et à taux indexé sur l'inflation à hauteur de 19%.

## Note 7 : les autres passifs

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>DEPOTS DE GARANTIE RECUS</b>	<b>512 295 689,26</b>	<b>655 947 288,40</b>	<b>575 576 304,49</b>
Dépôts de garantie reçus	511 263 493,32	653 586 629,63	574 171 267,71
Dettes rattachées	1 032 195,94	2 360 658,77	1 405 036,78
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>154 793,42</b>	<b>448 812,66</b>	<b>657 132,89</b>
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 886,29</b>	<b>94 994,77</b>	<b>762 348 727,75</b>
Versement à l'Etat à effectuer	0,00	0,00	762 245 086,19
Dettes fiscales	4 333,06	0,00	48 898,94
Dettes sociales	12 321,84	50 108,09	45 490,48
Fournisseurs	16 446,41	40 823,05	9 192,68
Autres créditeurs divers	784,98	4 063,63	59,46
<b>TOTAL</b>	<b>512 484 368,97</b>	<b>656 491 095,83</b>	<b>1 338 582 165,13</b>

Les autres passifs correspondent :

- aux dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de marché à terme mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie (512,3 M€),
- aux commissions dues et aux dettes de fonctionnement (0,2 M€).

## Note 8 : les comptes de régularisation passif

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>160 454 466,43</b>	<b>142 500 922,20</b>	<b>124 462 894,48</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	91 906 929,37	63 676 710,40	51 535 635,65
Sur opérations à terme de devises	64 557 513,64	75 183 885,18	68 261 351,47
Commissions à payer sur opérations de marché	167 611,49	162 771,83	130 883,66
Charges à payer sur frais de fonctionnement	216 094,48	335 162,17	386 945,02
Frais à payer sur recettes CRDS	3 472 317,65	3 026 292,43	2 638 793,26
Frais à payer sur ventes d'immeubles	0,00	0,00	1 398 046,69
Autres charges à payer	133 999,80	116 100,19	111 238,73
<b>GAINS POTENTIELS &amp; GAINS A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>132 700 911,15</b>	<b>442 859 192,62</b>	<b>207 106 961,47</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>133 252 243,37</b>	<b>76 909 021,01</b>	<b>99 594 664,14</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires	133 252 243,37	76 909 021,01	99 594 664,14
Autres produits constatés d'avance			
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>1 996 763,32</b>	<b>9 950,98</b>	<b>4 074 332,97</b>
<b>TOTAL</b>	<b>428 404 384,27</b>	<b>662 279 086,81</b>	<b>435 238 853,06</b>

S'élevant à 428,4 M€, les comptes de régularisation passif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit notamment :

- des charges à payer sur swaps de taux (91,9 M€), sur CRDS (3,5 M€), sur la jambe euros des swaps de devises (64,6 M€) et sur divers frais,
- des soultes à étaler sur swaps de devises (132,7 M€),
- des produits constatés d'avance sur les primes d'émission sur emprunts obligataires (133,3 M€)
- d'autres régularisations (2 M€)



---

## LE COMPTE DE RESULTAT

---

Il distingue le produit net bancaire des autres produits et charges d'exploitation pour faire apparaître le résultat de l'exercice.

Produit net bancaire	- 1 560 M€
Autres produits et charges d'exploitation	+2 728 M€
Résultat brut d'exploitation = résultat de l'exercice	1 168 M€

La mission de la CADES est d'apurer la dette qui lui a été transférée. Le résultat dégagé ne correspond pas à un excédent de trésorerie. Il signifie que la CADES rembourse ses dettes.

---

### Le produit net bancaire

---

Il s'agit du résultat de l'exploitation bancaire, qui rapproche le coût de l'endettement, les produits de trésorerie et le solde des opérations financières.

---

### Note 9 : les produits de trésorerie

---

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>129 748 438,81</b>	<b>120 639 264,88</b>	<b>92 303 305,24</b>
<b>Intérêts sur opérations à vue</b>			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	9 794,32	945,77	22 407,05
Intérêts sur prêts			
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	58 247,11	89 120,98	35 743,02
<b>Intérêts sur opérations à terme</b>			
Intérêts sur prêts en francs			
Intérêts sur prêts en devises			
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	116 782 572,52	96 557 400,16	40 561 665,22
<b>Autres intérêts</b>	<b>12 897 824,86</b>	<b>23 991 797,97</b>	<b>51 683 489,95</b>
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Intérêts sur titres de placement et d'investissement			
Autres intérêts sur opérations sur titres			
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>24 131 914,04</b>	<b>20 730 605,35</b>	<b>19 339 188,49</b>
<b>TOTAL</b>	<b>153 880 352,85</b>	<b>141 369 870,23</b>	<b>111 642 493,73</b>

---

Ces produits correspondent :

- Aux revenus des placements de la trésorerie excédentaire de la CADES sur prises en pension livrée de titres (117 M€),
- A l'amortissement des primes d'émission des emprunts émis (24 M€),
- Au déport sur achats à terme (13 M€).

## Note 10 : le coût de l'endettement

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>144 378 133,30</b>	<b>115 869 151,80</b>	<b>94 028 990,20</b>
<b>Intérêts sur dettes à vue</b>			
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	4,11	0,01	21 979,99
Intérêts sur emprunts au jour le jour			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	22 540,12	40 406,00	23 989,61
<b>Intérêts sur dettes à terme</b>			
Intérêts sur emprunt CDC (transfert de dette)			
Intérêts sur emprunt syndiqué			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	186 196,70	303 286,64	25 044,53
Intérêts sur placements privés	109 992 716,93	82 823 461,39	82 783 354,65
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	<b>34 176 675,44</b>	<b>32 701 997,76</b>	<b>11 174 621,42</b>
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>1 642 426 118,34</b>	<b>1 698 775 949,83</b>	<b>1 650 266 025,38</b>
<b>Charges sur dettes constituées par des titres</b>			
Intérêts sur titres de créances négociables émis en euros (*)	8 813 321,39	18 118 006,22	31 943 382,24
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises (*)	53 352 273,82	64 502 378,62	134 220 761,00
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en euros (*)	1 157 716 805,53	1 167 152 678,43	1 098 190 938,24
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en devises (*)	321 324 733,01	363 047 788,77	342 011 490,16
Autres charges sur dettes constituées par titres	101 210 142,27	85 945 036,08	43 750 164,28
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>8 842,32</b>	<b>10 061,71</b>	<b>149 289,46</b>
<b>COMMISSIONS</b>	<b>6 983 702,85</b>	<b>7 427 949,92</b>	<b>46 221 955,56</b>
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	135 772,34	139 928,90	404 959,13
Commissions sur titres de créances négociables émis (*)	77 743,69	573 844,21	605 060,50
Commissions sur emprunts obligataires (*)	6 547 578,64	6 441 025,02	45 063 856,40
Autres commissions sur opérations sur titres	220 383,18	270 926,79	148 079,53
Autres commissions	2 225,00	2 225,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 793 787 954,49</b>	<b>1 822 073 051,55</b>	<b>1 790 516 971,14</b>

(\*) Les charges sur EMTN sont assimilées à des charges sur titres obligataires et non plus à des charges sur titres de créances négociables

Le coût de l'endettement baisse légèrement (-1,6%) et se décompose en :

- 1 642 M€ de charges sur dettes,
- 144 M€ d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (intérêts sur placements privés, titres donnés en pension livrée et appels de marge),
- 7 M€ de commissions.

## Note 11 : résultat sur opérations financières

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>SOLDE DES OPERATIONS DE CHANGE</b>	<b>6 728,16</b>	<b>-866 721,91</b>	<b>418 796,81</b>
Autres opérations de change	6 728,16	-866 721,91	418 796,81
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>79 948 893,41</b>	<b>219 825 866,22</b>	<b>154 364 177,67</b>
Intérêts et soultes sur swaps de devises	92 649 624,26	146 626 126,64	165 284 995,65
Intérêts sur swaps de taux	-12 673 380,52	73 199 739,58	-10 920 817,98
. Micro-couverture	-11 066 316,21	-17 670 016,10	-26 094,61
. Macro-couverture	-1 607 064,31	90 869 755,68	-10 894 723,37
Dotations aux provisions pour dépréciation des positions isolées	-27 350,33	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>79 955 621,57</b>	<b>218 959 144,31</b>	<b>154 782 974,48</b>

Les swaps de devises et de taux mis en place ont dégagé un résultat positif de 80 M€. Ce résultat se décompose comme suit :

- +93 M€ pour les intérêts et soultes sur swap de devises,
- -13 M€ pour les intérêts et soultes sur swaps de taux dont :
  - 2 M€ pour les swaps de macro-couverture ;
  - 11 M€ pour les swaps de micro couverture.

## Les autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation recensent principalement d'une part, les produits et charges spécifiques institués par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 (CRDS, vente de patrimoine immobilier et versement à l'Etat) et d'autre part, les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations.

## Note 12 : les recettes nettes affectées à la CADES par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>RECETTES CRDS NETTES (article 6)</b>	<b>4 598 563 747,43</b>	<b>4 498 177 361,50</b>	<b>4 213 120 966,57</b>
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	3 995 304 994,18	3 919 039 754,24	3 697 694 979,02
Recettes CRDS sur patrimoine	292 707 850,85	272 280 766,64	241 266 302,95
Recettes CRDS sur produits de placement	209 791 809,32	209 744 551,42	192 113 978,35
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	3 240 049,56	3 363 563,74	3 295 377,14
Recettes CRDS sur gains aux jeux	97 519 043,52	93 748 725,46	78 750 329,11
<b>Variation des créances nettes sur CRDS ACOSS</b>	<b>-19 837 295,46</b>	<b>3 281 146,50</b>	<b>67 057 478,81</b>
exercice en cours	0,00	3 297 634,67	38 064 837,84
exercices précédents	(2 091 297,61)	0,00	121 784 709,07
dotation aux provisions	(17 845 682,76)	(16 488,17)	(92 792 068,10)
reprise de dotation	99 684,91	0,00	0,00
<b>VENTE DU PATRIMOINE IMMOBILIER AVANT TRANSFERT DE PROPRIETE (article 9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>226 523 382,83</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 578 726 451,97</b>	<b>4 501 458 508,00</b>	<b>4 506 701 828,21</b>

Cette note indique les recettes affectées à la CADES par les articles 6 et 9 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996.

Article 6 :

- Le montant de la CRDS, nette des frais de recouvrement, s'élève à 4 598 M€, en hausse de 2,2% par rapport à l'exercice 2000.
- La CRDS sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS) représente 86,9 % du montant global. Le reste de la CRDS est recouvré par le réseau du Trésor, prélevé principalement sur le capital (patrimoine et produits de placements) et sur les jeux.
- Les produits à recevoir inscrits au 31/12/01 représentent 12,6% des recettes globales de CRDS en 2001 (11,8% en 2000).
- L'ACOSS fournit des informations permettant à la CADES d'inscrire les créances non encore recouvrées et la provision pour risque de non recouvrement dans ses comptes (la provision étant déterminée en fonction des taux de recouvrement constatés et de l'antériorité de la créance). La créance nette a variée de 19,8 M€ suite à aux abandons de créance (-2,1 M€), aux dotations aux provisions (-17,9 M€) et aux reprises des frais provisionnés sur la créance nette (+0,1 M€) - cf. note 3.
- Les remboursements de créances liquidées antérieurement au 31/12/1999 au titre des Règlements Communautaires de la CEE et des Accords Bilatéraux de Sécurité Sociale reçus des pays étrangers sont reversés à partir du 31/12/1997 par la CNAMTS à la CADES si ce reversement n'aggrave pas ou ne crée par de déficit à la CNAMTS. Compte tenu des déficits de la CNAMTS en 1998, 1999, 2000 et 2001, les 216,13 M€ recouverts pendant ces exercices ne seront pas reversés à la CADES.

Ventilation au 31/12/2001	Brut	Frais	Net
<b>Total des recettes au titre de l'article 6</b>	<b>4 632 715 314,86</b>	<b>34 151 567,43</b>	<b>4 598 563 747,43</b>
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	4 015 381 903,85	20 076 909,67	3 995 304 994,18
Recettes CRDS sur patrimoine	305 221 950,83	12 514 099,98	292 707 850,85
Recettes CRDS sur produits de placement	210 846 039,61	1 054 230,29	209 791 809,32
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	3 256 331,42	16 281,86	3 240 049,56
Recettes CRDS sur gains aux jeux	98 009 089,15	490 045,63	97 519 043,52

Article 9 :

Suivant l'article 9 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996,

- Les caisses nationales du régime général et l'ACOSS vendront dans un délai de quatre ans leur patrimoine privé à usage locatif à l'exclusion du patrimoine à usage administratif ;
- Le produit des cessions sera affecté à la CADES ;
- La partie du patrimoine qui ne sera par vendue à la date du 31/12/1999, sera transférée à la CADES ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés.

Par arrêté du 27 décembre 1999, les immeubles non vendus ont été transférés à la CADES en date du 01/01/2000. L'intégration dans les comptes de la CADES ainsi que le suivi des opérations de gestion font l'objet d'une note spécifique. (Note 13 bis)

## Note 13 : les charges générales d'exploitation

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>554 271,72</b>	<b>576 561,86</b>	<b>540 325,97</b>
Salaires et traitements	422 608,09	434 176,36	406 809,98
Charges sociales	131 663,63	142 385,50	133 515,99
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>1 960 543,35</b>	<b>1 422 521,72</b>	<b>1 517 475,30</b>
Impôts et taxes	51 624,12	51 015,43	49 937,16
Services extérieurs	1 908 919,23	1 371 506,29	1 467 538,14
dont rémunération du personnel mis à disposition	0,00	0,00	40 361,54
<b>TOTAL</b>	<b>2 514 815,07</b>	<b>1 999 083,58</b>	<b>2 057 801,27</b>

Les charges générales d'exploitation correspondent à la consommation du budget administratif hors immobilisations et amortissements (cf. note 2). La hausse constatée au 31/12/01 provient principalement de la progression des dépenses liées aux prestations de services extérieurs (+40%).

## Note 13Bis : Note relative au patrimoine immobilier et à sa gestion

Cette note spécifique présente d'une part, le patrimoine immobilier inscrit en stock et d'autre part la synthèse des charges et produits liés aux opérations de gestion immobilière (cf. tableaux page suivante).

Au 01/01/2000, par arrêté du 27 décembre 1999, la partie non vendue du patrimoine privé de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) a été transférée à titre gratuit à la CADES. Ce patrimoine, initialement composé de 36 immeubles, a été inscrit en compte de stock –immeubles destinés à la revente.

Dans l'attente de la cession totale du stock, une convention de gestion a été signée avec la CNAVTS. La CNAVTS recouvre les loyers et paie les dépenses liées à la gestion immobilière pour le compte de la CADES.

De l'analyse des résultats liés à la gestion immobilière, il ressort un excédent de 4,5 M€, après la prise en compte d'une dotation aux provisions de 188 K€ sur les impayés qui sont ou risquent d'être irrécouvrables.

L'ensemble du patrimoine doit être cédé au cours de l'année 2002. Un premier groupe de 9 immeubles sera vendu à la fin du premier trimestre 2002 pour un montant global de 63,45 M€ (d'après les prix fermes des offres définitives) alors que leur valeur bilantaire au 31/12/01 est de 48,89 M€. Pour ce premier groupe, immeuble par immeuble, aucune dépréciation du stock n'est à constater dans les comptes de la CADES au 31/12/01.

Enfin, par lettre du 9 octobre 2001 au Président de la CNAMTS, la CADES a demandé le reversement de la vente du groupe d'immeuble Paul Cézanne. Le président de la CNAMTS ayant répondu par la négative, la CADES a saisi la Direction des affaires juridiques du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie sur ce sujet.

en euro

### 1 - Patrimoine immobilier en stock

	Stock au 01/01/2000	Cessions	Stock au 31/12/2001
Nombre d'immeubles	36	1	35
Valeur nette comptable en euros	181 225 293,73	2 896 531,33	178 328 762,40

Par décision du Conseil d'Administration de la CADES du 13/07/2000, la valorisation du service des Domaines a été retenue

### 2 - Autres charges et produits d'exploitation liés aux opérations de cession immobilière en euros

	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Produits de cession	0,00	3 277 653,87
Frais de vente	0,00	-
Variation de stock	0,00	2 896 531,33

il n'y a pas eu de vente d'immeuble au cours de l'exercice 2001

### 3 - Autres charges et produits d'exploitation liés aux opérations de gestion immobilière en euros

	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Produits des loyers	12 055 925,37	12 329 483,28
Charges de personnel	622 804,13	640 276,66
Services extérieurs	5 902 674,39	4 334 980,85
Impôts	835 668,11	1 191 523,71
Charges exceptionnelles	50 860,30	0,00
Sous Total :	7 412 006,93	6 166 781,22
Dotation aux provisions pour risques et charges	188 522,13	30 489,80
Reprise de dotation pour risques et charges	30 489,80	0,00
Total :	7 570 039,26	6 197 271,02

### Note 14 : les autres charges d'exploitation non bancaire

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
Versement à l'Etat	1 852 255 559,44	1 905 612 715,46	1 905 612 715,47
Frais sur recettes CRDS	34 151 567,43	32 805 901,29	30 344 087,94
Abandon de créance CRDS	2 091 297,61	0,00	0,00
Dotations aux provisions sur créances CRDS	17 845 682,76	16 488,17	92 792 068,10
Frais sur ventes d'immeubles	0,00	0,00	2 195 877,73
Autres éléments	0,00	0,00	50 283,50
<b>TOTAL</b>	<b>1 906 344 107,24</b>	<b>1 938 435 104,92</b>	<b>2 030 995 032,74</b>

Le versement annuel à l'Etat prévu par la loi de finance 2001 est de 1 852 M€. Il sera porté à 3 milliards d'euros à partir de l'exercice 2002 (cf. note 17). Les frais sur recettes de CRDS représentent 0,7% des recettes brutes.

Sachant que le taux de provisionnement statistique appliqué par l'ACOSS est proportionnel à l'antériorité de la créance, une dotation de 17,9 M€ a été constatée dans les comptes au 31/12/01.

## LE HORS-BILAN

Le hors-bilan publiable présente les engagements selon leur sens « donnés » ou « reçus » (engagements de financement, de garantie, sur titres). Cependant, certains engagements ne sont pas pris en compte. Il en va ainsi des engagements relatifs aux opérations en devises et sur instruments financiers à terme. Ces engagements constituent des informations données dans les notes 15 à 16.

### Note 15 : les opérations en devises

en euros	Au 31/12/2001		Au 31/12/2000		Au 31/12/1999	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
<b>OPERATIONS A TERME</b>	<b>4 538 901 691</b>	-	<b>8 108 958 621</b>	-	<b>7 767 597 294</b>	-
<b>Opérations de couverture négociées de gré à gré</b>						
Change à terme contre EUR	215 023 261	-	1 669 483 863	-	1 752 960 910	-
< 1 an	215 023 261		1 669 483 863		1 752 960 910	
de 1 à 5 ans						
> 5 ans						
Swaps de devises contre EUR	4 315 678 430	-	6 439 474 758	-	5 289 292 916	-
< 1 an	1 705 164 468		2 295 727 942		0	
de 1 à 5 ans	1 578 897 038		3 042 334 126		4 392 282 942	
> 5 ans	1 031 616 924		1 101 412 690		897 009 974	
Opérations devises contre devises	-	-	-	-	725 343 468	-
< 1 an					725 343 468	
de 1 à 5 ans						
> 5 ans						
<b>Opérations isolées négociées de gré à gré</b>						
Change à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises contre EUR	8 200 000					
< 1 an	8 200 000					
<b>OPERATIONS AU COMPTANT</b>						
Opérations négociées de gré à gré	-	-	-	-	-	-

Le change à terme contre euros correspond aux achats à terme mis en place pour la couverture des papiers commerciaux, en diminution parallèle à la réduction de cette source de financement.

La diminution du niveau des swaps de devises contre euros s'explique par le remboursement de l'emprunt obligataire de 2 milliards de dollars.

## Note 16 : les marchés à terme d'instruments financiers

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>			
<b>Marchés organisés et assimilés</b>			
Opérations fermes de couverture			
Autres opérations fermes			
Opérations conditionnelles de couverture			
Autres opérations conditionnelles			
<b>Gré à gré</b>	<b>5 006 431 924,40</b>	<b>5 832 864 449,06</b>	<b>7 143 827 690,00</b>
Opérations fermes de couverture			
. Echanges de taux en euros	4 669 018 747,52	5 504 378 367,13	6 832 102 564,00
. Micro-couverture	<b>3 030 637 253,00</b>	<b>4 843 547 855,37</b>	<b>4 913 006 388,00</b>
< 1 an	20 000 000,00	1 812 910 602,37	647 428 926,00
de 1 à 5 ans	2 000 000 000,00	2 020 000 000,00	3 632 910 602,00
> 5 ans	1 010 637 253,00	1 010 637 253,00	632 666 860,00
. Macro-couverture	<b>1 638 381 494,52</b>	<b>660 830 511,76</b>	<b>1 919 096 176,00</b>
< 1 an	1 000 000 000,00		
de 1 à 5 ans	210 000 000,00	210 000 000,00	150 000 000,00
> 5 ans	428 381 494,52	450 830 511,76	1 769 096 176,00
. Echanges de taux en devises	337 413 176,88	328 486 081,93	311 725 126,00
< 1 an			
de 1 à 5 ans	337 413 176,88	328 486 081,93	311 725 126,00
> 5 ans			
. FRA			
. Autres			
Autres opérations fermes			
Opérations conditionnelles de couverture			
Autres opérations conditionnelles			
<b>AUTRES INSTRUMENTS</b>			
Instruments de cours de change			
. Marchés organisés et assimilés			
. Gré à gré			
Autres instruments			
. Marchés organisés et assimilés			
. Gré à gré			

Concernant les swaps de taux mis en place par la CADES :

- les micro-couvertures diminuent parallèlement à l'échéance de l'emprunt obligataire de 2 milliards d'USD, le swap de devise étant également couplé avec un swap de taux en euros.
- L'encours comptabilisé des swaps de macro-couverture augmente du fait de la prise en compte de deux swaps à taux fixe contre EONIA portant sur le même nominal et la même maturité mais de sens opposé.



---

**Note 17 : les autres engagements hors-bilan**

---

en euros	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>			
<b>Engagements reçus</b>			
D'établissements de crédit :			
. Emprunt syndiqué multidevises	533 571 560,33	533 571 560,33	686 020 577,57
. Emprunt relais			
. Autres engagements de financement			
De la clientèle			
<b>Engagements donnés</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Versement à l'Etat	12 000 000 000,00	14 818 044 475,48	17 150 514 439,21
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>			
<b>Engagements donnés</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
<b>Engagements reçus</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>			
Titres à recevoir			
Titres à livrer			
<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>			
<b>Engagements donnés</b>			
Valeurs affectées en garantie			
d'opérations sur marchés à terme			
Engagements de retraite			
Autres			
<b>Engagements reçus</b>			
Valeurs reçues en garantie			
sur marchés à terme			
Autres			

---

Les autres engagements de financement reçus représentent au 31/12/01 le droit de tirage sur le crédit syndiqué multidevises négocié auprès d'un *pool* de banques (533,6 M€) à échéance 14/11/2002 et le cumul des versements annuels de la CADES à l'Etat de 2002 à 2005 (12 000 M€) conformément à la loi de finance 2002.

La justification économique de ce versement est le service d'une ancienne dette de la Sécurité sociale reprise par l'Etat à hauteur de 110 milliards de francs. Sachant que l'article 7 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996 prévoit que les ressources de la CADES sont affectées prioritairement au service et à l'amortissement de la dette contractée par la CADES, l'ensemble cumulé des versements a été comptabilisé au hors bilan de la CADES.

L'amortissement de cette dette était effectué selon l'échéancier A (cf. page suivante) (1996-2008) conformément à l'article 4 de l'ordonnance et correspondait à un taux actuariel de 6,10%. Cet échéancier a été respecté jusqu'à la fin de l'année 2000, le capital restant dû fin 2000 étant de 77,3 Mds de francs (11,78 Mds €).

L'ordonnance a été modifiée par la loi de finance 2001 : la CADES verse 1852 M€ par an à l'Etat jusqu'en 2008 au lieu des 1905 M€ prévus initialement pour compenser partiellement la mesure d'exonération de la CRDS pour les chômeurs non imposables. L'engagement a donc été diminué de 427 M€ répercutant la baisse du taux actuariel à 5,39% (cf. échéancier B).

L'échéancier B aura été respecté pendant la seule année 2001, le capital restant dû étant de 69,3 Mds de Francs (soit 10,5 Mds d'euros)

La loi de finances pour 2002 prévoit dans son article 38 de remplacer les 7 versements de 1 852 M€ ( soit 12 966 M€) prévus dans l'échéancier B par quatre versements de 3 milliards d'Euros (soit 12 000M€). La répartition entre capital et intérêt (au taux d'intérêt implicite de 5,28%) est donnée dans l'échéancier C (2002-2005). L'engagement hors bilan a été donc abaissé à 12 milliards d'euros au 31/12/01.

**PROFILS DE REMBOURSEMENT DES 110 MRDS DE FRF (16,77 Mds d'euros) AVANT ET APRES MESURES**

A): PROFIL INITIAL					B): APRES MESURES 2001					C): APRES MESURES 2002				
Taux: 6,102%					Taux: 5,389%					Taux: 5,282%				
Capital restant	Intérêts	Amort.	Versements		Capital restant	Intérêts	Amort.	Versements		Capital restant	Intérêts	Amort.	Versements	
16,769	1,02334	0,882	1,906	1996	16,769	1,023335	0,882	1,906	1996	16,769	1,02334	0,882	1,906	1996
15,887	0,9695	0,936	1,906	1997	15,887	0,969495	0,936	1,906	1997	15,887	0,9695	0,936	1,906	1997
14,951	0,91237	0,993	1,906	1998	14,951	0,91237	0,993	1,906	1998	14,951	0,91237	0,993	1,906	1998
13,958	0,85176	1,054	1,906	1999	13,958	0,851758	1,054	1,906	1999	13,958	0,85176	1,054	1,906	1999
12,904	0,78745	1,118	1,906	2000	12,904	0,787448	1,118	1,906	2000	12,904	0,78745	1,118	1,906	2000
11,786	0,71921	1,186	1,906	2001	11,786	0,635	1,217	1,852	2001	11,786	0,635	1,217	1,852	2001
10,599	0,64681	1,259	1,906	2002	10,569	0,569	1,283	1,852	2002	10,569	0,558	2,442	3,000	2002
9,341	0,57	1,336	1,906	2003	9,286	0,500	1,352	1,852	2003	8,127	0,429	2,571	3,000	2003
8,005	0,48849	1,417	1,906	2004	7,934	0,428	1,425	1,852	2004	5,556	0,293	2,707	3,000	2004
6,588	0,40201	1,504	1,906	2005	6,509	0,351	1,502	1,852	2005	2,849	0,151	2,849	3,000	2005
5,084	0,31026	1,595	1,906	2006	5,008	0,270	1,582	1,852	2006	0,000				
3,489	0,2129	1,693	1,906	2007	3,425	0,185	1,668	1,852	2007					
1,796	0,10961	1,796	1,906	2008	1,758	0,095	1,758	1,852	2008					
0,000					0,000									
<b>TOTAL:</b>		<b>16,77</b>	<b>24,77</b> Md.euro		<b>TOTAL:</b>		<b>16,77</b>	<b>24,35</b> Md.euro		<b>TOTAL:</b>		<b>16,77</b>	<b>23,38</b> Md.euro	

Sauf nouvelle modification de l'ordonnance, la dette initiale de 110 Mds de Francs sera totalement remboursée fin 2005. Après cette date, l'ensemble des ressources de la CADES devra être consacré au service et au remboursement de la dette qu'elle a reprise en 1996 et 1998.

## BILAN SYNTHETIQUE AU 31/12/01

en millions d'euros

---

<b>REPORT A NOUVEAU DEBITEUR au 01/01/01</b>	<b>-30 573</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/01</b>	<b>1 168</b>
<b>DOTATION EN IMMEUBLES</b>	<b>181</b>
<b>DETTE RESTANT A REMBOURSER au 31/12/01</b>	<b>-29 224</b>

---

---

### Représentée par :

#### - des passifs externes contractés :

.dettes financières < 1 an	<b>5 489</b>
.dettes financières > 1 an	<b>27 184</b>
.comptes de régularisation passif et divers	<b>941</b>

#### - déduction faite des actifs détenus :

.placements financiers auprès des établissements de crédit	<b>2 540</b>
.comptes de régularisation actif et divers	<b>1 850</b>

---

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31/12/01

en millions d'euros

---

<b>PRODUIT DE LA CRDS</b>	<b>4632,7</b>
<b>REVENU NET DES IMMEUBLES</b>	<b>4,5</b>
Charges d'intérêts	-1786,8
Commissions	-7,0
Produits d'intérêts	233,8
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1560,0</b>
Variation des créances nettes de CRDS	-19,8
Frais de recouvrement de la CRDS	-34,1
Charges générales	-2,6
<b>Frais généraux d'exploitation</b>	<b>-56,5</b>
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION</b>	<b>3020,7</b>
Versement à l'Etat	<b>-1852,3</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/01</b>	<b>1168,4</b>

---

## ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT

### Hors intérêts courus non échus

#### En fonction de la durée de vie résiduelle

en milliers d'euros	Au 31/12/01
<b>&lt; 1 an</b>	<b>2 579 218</b>
Titres de créances négociables	204 999
Emprunts obligataires et assimilés	4 296 751
Placements privés	0
Appels de marge	511 263
Opérations de trésorerie	-2 433 795
Dette envers l'Etat	0
<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>10 618 577</b>
Titres de créances négociables	0
Emprunts obligataires et assimilés	10 618 577
<b>&gt; 5 ans</b>	<b>16 286 632</b>
Titres de créances négociables	27 970
Emprunts obligataires et assimilés	14 366 882
Placements privés	1 891 780
<b>ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT</b>	<b>29 484 427</b>



**RSM SALUSTRO REYDEL**

**RAPPORT D'AUDIT  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**CADES**

*4 bis, boulevard Diderot - 75012 PARIS*

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

CADES

4 bis, boulevard Diderot

75012 PARIS

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

Mesdames,  
Mes sieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par lettre en date du 27 août 2001, nous avons procédé à l'audit des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001 de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit internationales. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé pour obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion.



A notre avis, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'établissement au 31 décembre 2001, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit, applicable à la CADES, en vertu de l'avis n°99-04 du CNC.

Fait à Paris, le 10 avril 2002

RSM SALUSTRO REYDEL

J. GOALEC